

Règlement

Intense Session Trail Running – L'Enduro Trail de Nantua

1 / GENERALITES :

L'Enduro Trail de Nantua est une épreuve de Trail Running organisée par l'association :

Les Intenses Sessions

131 chemin du mont Louvet

01250 Bohas Meyriat Rignat

2 / LIEU :

L'épreuve se déroule à l'Office du tourisme du Haut Bugey, 14 Rue Dr Mercier 01130 Nantua, le samedi 05 Avril 2025.

3 / CONDITIONS DE PARTICIPATION :

3a / L'événement est ouvert à toutes personnes, homme ou femme des catégories Junior, Espoir, Senior et Vétéran.

Les Juniors pourront participer uniquement au format "La Pèlerin" de 11 km.

Conformément à la loi du 23 mars 1999, les inscriptions ne seront enregistrées que si elles sont accompagnées

- D'une licence Athlé compétition, Athlé Running délivrée par la FFA ou d'un pass "J'aime Courir" délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.
- Ou d'une licence sportive en cours de validité à la date de manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes : FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP
- Ou pour les majeurs non licenciés, le numéro de PPS (parcours prévention santé) fourni par la FFA en ligne (si moins de 3 mois avant l'événement) dont le dossier à remplir est disponible sur la plateforme d'inscription.
- en tant que justificatif en cas d'accident, il ne sera pas retourné
- Ou pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé de sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. À défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.
- Les licences étrangères ne sont pas acceptées. Les participants étrangers sont tenus de fournir un numéro de PPS.

En l'absence de l'un ou de l'autre de ces documents pas de dossard possible.

4 / INSCRIPTIONS / ANNULATION : Tout engagement est nominatif, ferme et définitif ; il ne pourra faire l'objet d'un remboursement ni d'aucune indemnité pour quelque motif que ce soit, sauf si le coureur a souscrit une assurance au moment de son inscription ou s'il présente un certificat médical.

L'organisation se réservant le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure ou de survenance d'un événement susceptible de nuire à la sécurité et/ou à la santé des coureurs. Dans le cas d'une annulation, les participants seront informés à l'adresse mail fournie lors de leur inscription.

Si l'annulation nous est contrainct et forcé en raison d'une pandémie, nous procéderons au remboursement de 80% des droits d'inscriptions, hors frais d'inscriptions.

5 / DROITS D'INSCRIPTIONS :

Le prix d'inscription est fixé :

18 € par personne pour le Format "Découverte"

25 € par personne pour le Format "Intense Session"

Le tarif d'inscription comprend : Un dossard, le ravitaillement et le chronométrage électronique.

6 / BONNE CONDUITE : Nous serons particulièrement vigilants et prononcerons une mise hors course immédiate en cas de jets de détrituts, emballages en tout genre, hors des poubelles prévues à cet effet ; de comportement agressif, irrespectueux envers des riverains et/ou des bénévoles ; de comportement anti-sportif ou mettant en jeu la sécurité des autres concurrents.

7 / SECURITE ET ASSISTANCE MÉDICALE :

Un poste de secours sera implanté sur le site de départ.

Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- en se présentant au poste de secours
- en demandant à un autre coureur ou à toute personne de prévenir les secours.

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités à :

- mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve
- faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.
- faire hospitaliser à leur convenance les coureurs dont l'état de santé le nécessitera.

En cas d'impossibilité de joindre le poste, vous pouvez appeler directement les organismes de secours (plus particulièrement si vous vous trouvez dans une zone « urgences seulement » N° 112.

Chaque coureur doit rester sur le chemin balisé. Tout coureur qui s'éloigne volontairement du chemin balisé n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

8 / DISTANCE ET PARCOURS :

Format “La Royale”

Le parcours balisé qui compte 23 km et 1300 m de dénivelé positif.

Uniquement les spéciales seront chronométrées et à thème : Montée, Descente et Roulante, les liaisons seront balisées mais se feront hors chronomètre.

Format : “La Pèlerin”

Le format “découverte” de 11 km et 700m de dénivelé positif ouvert aux juniors

9 / CHRONOMÉTRAGE :

Les participants s’engagent à parcourir la distance et l’itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif possible, les liaisons, bien qu’étant non chronométrées, les participants ont l’obligation de suivre l’itinéraire et de parcourir l’intégralité à pied !

Lors de la récupération du dossard, un doigt électronique ou une puce sera remis à chaque concurrent contre une caution de 50 euros ou une pièce d’identité. Lorsqu’ils se présentent aux différents départs ou à l’arrivée d’une spéciale, les coureurs doivent valider leur spéciale en suivant les consignes du bénévole présent.

10 / DOSSARDS :

L’accueil sera ouvert à partir de 08h30. La distribution des dossards se fera à l’Office du tourisme du Haut Bugey à Nantua. Un dossard sera remis individuellement à chaque coureur, celui-ci doit être visible en permanence.

11 / DEROULEMENT DE L’EPREUVE :

09h Briefing 23km

De 09h05 à 09h45 : Les coureurs pourront partir librement sur le format long de 23 km

09h45 Briefing 11km

De 09h50 à 10h30 : Les coureurs pourront partir librement sur l’itinéraire de 11 Km

A 14h : Remise des prix à l’Espace des 3 Lacs, Office de Tourisme Haut Bugey, Nantua.

12 / CLASSEMENTS ET RECOMPENSES :

Le classement officiel sera affiché lors de la remise des prix.

Cérémonie protocolaire :

La pèlerin :

- **Les 3 premières femmes les plus rapides sur la totalité des spéciales**
- **Les 3 premiers hommes les plus rapides sur la totalité des spéciales**

La Royale :

- **Les 3 premières femmes les plus rapides sur la totalité des spéciales**
- **Les 3 premiers hommes les plus rapides sur la totalité des spéciales**

13 / ASSURANCES

L'association LES INTENSES SESSIONS est, conformément à la loi, assurée en responsabilité civile professionnelle, auprès de la compagnie MAIF cependant ces garanties ne peuvent se substituer à l'assurance individuelle dont chaque participant doit être titulaire. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés.

Individuelle accident : Chaque concurrent (ou sa société) doit obligatoirement être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent.

L'entreprise qui s'engage sur le programme des Intenses Sessions certifie avoir pris toutes les dispositions utiles pour la couverture juridique et les dommages de ses salariés participants au programme

L'entreprise ne pourra pas se retourner contre l'association INTENSES SESSIONS pour tout préjudice ou dommage causé à un de ses salariés participant au programme des Intenses Sessions.

14 / L'association LES INTENSES SESSIONS déclare se donner l'obligation de moyen, afin d'assurer la sécurité des participants.

15 / CONTRÔLE ANTIDOPAGE : Il peut avoir lieu sur place. Dans ce cas, les personnes contrôlées devront se soumettre aux directives du médecin de l'AFLD.

16 / UTILISATION D'IMAGES : L'inscription aux Intenses Sessions (course et actions associées) implique l'acceptation de tout concurrent de l'utilisation de son image comme suit : « J'autorise expressément les organisateurs de l'association "Les Intenses Sessions", ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ».

Concours photo : un concours photo est organisé sur l'épreuve. Chaque participant peut participer en transmettant à l'organisateur de l'événement une ou deux photos, format paysage et/ou portrait. En transmettant leurs photos, les participants renoncent à leur droit sur ces photos et autorisent leur utilisation et diffusion par les Intenses Sessions.

17 / CNIL : Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom, adresse et numéro de dossard.

18 / ENGAGEMENT CONTRACTUEL : L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement 2025 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.